

Formation continue informatique

WinBIZ Commerce - Ventes - Soirée

Préambule

Ce cours vous permettra de comprendre le module Ventes avec le logiciel Winbiz

Contenu

- Création d'un dossier comptable
- Adresses clients: création, modèles, groupes, etc.
- Conditions et méthodes de paiement
- Fonctionnalités des adresses: objets (événement, chantier, véhicule, etc.), contrats, historique, lettres types, publipostage, etc.
- Articles: marchandises, services, prestations à durée déterminée
- Documents de ventes: offres, commandes, bulletins de livraisons, factures (BVR, BV, multi-échéance), notes de crédit, etc.
- Personnalisation de la mise en page des documents de ventes
- Paiements des débiteurs, lecture d'un fichier BVR
- Statistiques des ventes
- Comptabilisation des documents
- Bouclage de l'exercice

Objectifs

- A la fin du cours vous serez capable de :
- Créer ou d'importer des adresses de clients en tenant compte du paramétrage à prendre en compte lors de la facturation (conditions de paiements, instituts financiers, présentations de factures)
- Créer les différents documents commerciaux de vente (offres, bulletins de livraisons, factures, etc.)
- Suivre les étapes d'une transaction commerciale de vente en utilisant la transformation ou la récupération de documents
- Effectuer le paramétrage pour la mise en place de la facturation avec bulletin de versement orange.
- Enregistrer le paiement des factures manuellement ou en téléchargeant les fichiers de paiements BVR
- Imprimer les différentes statistiques de ventes

Formation continue informatique

Durée

Un cours est organisé pour un groupe à partir de 5 personnes.

8 périodes à raison de 4 périodes par soir, de 17.15 à 20.30.

Titre obtenu

Une attestation vous sera remise en fin de formation

Lieu et horaire

Une attestation vous sera remise en fin de formation.

Lieu

Les cours sont donnés dans nos salles de classe de Bellevue ou de TechnoPôle, à Sierre

Bulletin d'inscription

Nom du cours : WinBIZ Commerce - Ventes - Soirée

Prix en vigueur du cours : CHF 300.-

Madame / Monsieur (biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom :

Adresse :

NPA et domicile :

Date de naissance :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

E-mail :

Adresse de facturation (uniquement à remplir si différente)

Adresse / Entreprise :

NPA et ville :

.....

Date :

Signature :

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales

A remplir et envoyer à l'adresse suivante :

HES-SO Valais Téléphone : 058 606 90 43

Formation continue informatique E-mail : info@formationcontinue.ch

Techno-Pôle 3 Internet : www.formationcontinue.ch

3960 Sierre

OÙ AVEZ-VOUS DÉCOUVERT CE COURS ?

- Nouvelliste
- Site Hevs
- Autre site internet, lequel ? :
- Connaissances, amis

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES

1. PRIX DES COURS

Le prix de chaque cours est celui indiqué dans la liste des prix en vigueur. Il couvre les frais d'enseignement, le prix de la documentation fournie au participant ainsi que les frais d'utilisation des installations techniques et des systèmes mis à disposition par la HES-SO Valais.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement de la finance de cours est à effectuer dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.

3. ANNULATION PAR LES PARTICIPANTS

3.1 Avant le début du cours

Les annulations se font par écrit. Le timbre postal ou la date de l'e-mail font foi. Les annulations opérées par écrit jusqu'à 15 jours avant le début du cours n'engendrent aucun frais. Entre 14 et 6 jours avant le début du cours, la HES-SO Valais exige un montant correspondant aux 10 % de la finance du cours. Dès 5 jours avant le début du cours, le prix total du cours est dû.

3.2 Pendant le cours

La finance de cours reste intégralement due en cas de désistement d'un participant, sauf motif grave, dûment établi. En pareil cas, la finance de cours, augmentée des frais administratifs, est calculée proportionnellement au nombre d'heures de cours effectivement données jusqu'au moment de l'annonce écrite de l'arrêt par le participant.

4. RÈGLEMENT FINANCIER

En cas de non règlement ou de règlement partiel, la HES-SO Valais se réserve le droit de refuser au participant le document de validation (attestation, certificat), et le droit de se présenter à la défense de certificat.

Les étudiants se retrouvant dans cette situation auront la possibilité, après paiement, de réaliser leur défense. Dans ce cas, la HES-SO Valais facturera les frais nécessaires à la couverture de cette journée supplémentaire d'expertise.